

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017

DELIBERATION N° DEL075-17

L'an deux mille dix-sept, le 25 septembre à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI, Maire, le 19 septembre 2017, s'est réuni à la mairie
en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} I. BEREZIAT, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE, S. CUSSIGH, C. EGEEA, C. FERRACIOLI, M. GERACI,
G. LE CLOAREC, C. PICCA, C. TISON, et MM. R. BAH, J. M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET, H. EL GARES,
D. FINAZZO, J-P. GABBERO, G. MORIN, J. PAVAN, Y. PERRIER, C. SERGENT, P. VERRI.

Pouvoirs :

M^{me} BONNIN-DESSARTS Alberte (Pouvoir à Pierre VERRI, en date du 20 septembre 2017)
M. DUSSERRE Andy (Pouvoir à Jean PAVAN, en date du 25 septembre 2017)
M. FABBRO Jacques (Pouvoir à Michèle BREUILLE, en date du 21 septembre 2017)
M^{me} ROULAND Chloé (Pouvoir à Daniel Finazzo, en date du 24 septembre 2017)

Absents excusés :

M^{me} Nadège AMBREGNI
M^{me} Gisèle GONZALEZ
M. Yann BOUCLIER
M. Stéphane DUBOIS

MME SIMONE BRANON-MAILLET A ÉTÉ ÉLUE SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

**OBJET : Signature des avenants au marché de travaux de
construction d'un ascenseur dans l'école René Cassin de
Gières.**

Rapporteur : Claude SERGENT

Monsieur le maire expose au conseil municipal :

En vertu de la délégation de compétence du conseil municipal prévue par la délibération n°
DEL048-14 complétée par la délibération n° DEL002-16, le maire est autorisé à signer toute
décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de
travaux d'un montant inférieur à 209 000 € HT.

Toutefois, ces mêmes délibérations précisent que la signature d'avenants conduisant un
marché à dépasser de ce seuil de 209 000 € HT relève de la compétence du conseil
municipal.

S'agissant du marché de travaux de construction d'un ascenseur au sein de l'école René
Cassin de Gières, plusieurs avenants doivent être signés avec les entreprises attributaires
pour régulariser les travaux effectués. Le tableau récapitulatif ci-dessous détaille, pour les 7
lots de ce marché, le montant et l'objet de ces modifications.

TABLEAU RECAPITULATIF DES AVENANTS : ASCENSEUR R. CASSIN à GIERES - 2017						
Lots et prestataires	Montant du marché HT	AVENANT HT	Augmentation / diminution en %	Objet de l'avenant	Nouveau total HT	TOTAL TTC
LOT 1 : ANATOLIE	75 700,00 €	2 922,00 €	3,86%	Démolitions de faïences et d'appuis de fenêtres – surépaisseurs de murs et de planchers	78 622,00 €	94 346,40 €
LOT 2 : CCB	26 379,64 €	1 059,84 €	4,02%	Dépose de graviers (terrasse) via chariot téléscopique	27 439,48 €	32 927,38 €
LOT 3 : CFA	21 900,00 €	726,00 €	3,31%	Rallongement de la course de l'ascenseur et mise en place de tôles de raccordement	22 626,00 €	27 151,20 €
LOT 4 : INTERFACE	24 095,00 €	-1 910,00 €	-7,93%	Suppression d'une porte et modifications de menuiseries	22 185,00 €	26 622,00 €
LOT 5 : EOS	19 666,50 €				19 666,50 €	23 599,80 €
LOT 6 : RUBINO	20 469,00 €	1 782,00 €	8,70%	Pose de nouveaux radiateurs et WC	22 251,00 €	26 701,20 €
LOT 7 : LASTELLA	19 729,00 €	2 354,30 €	11,93%	Travaux supplémentaires de peintures et cloisons	22 083,30 €	26 499,96 €
TOTAL	207 939,14 €	6 934,14 €	3,33%		214 873,28 €	257 847,94 €

Au global, ces avenants se traduiront par une augmentation de 3,33 % du montant total du marché. Le coût réel des travaux s'établira ainsi à 214 873,28 € contre un coût estimatif (décomposition du prix global et forfaitaire) de 207 939,14 €.

Monsieur le maire propose au conseil municipal

- de l'autoriser à signer et à notifier aux entreprises attributaires les projets d'avenants aux lots n° 1, 2, 3, 4, 6 et 7 de ce marché de travaux
- de dire que les crédits sont inscrits au chapitre 23 du budget 2017

Conclusions : la présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 25 septembre 2017.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI.